Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 14 OCT. 2010

2010A273

ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
- SARL / EURL / SELARL *-

Je soussigné (e), M ESCHENBRENNER Frédéric
Agissant en qualité de Directeur d'agence
Représentant le Crédit Maritime Atlantique, dont le siège est à Saint - Herblain Mme Social 15 rue Lyndon Sands - BP 70 219 - 44815 ST HERBLAIN CEDEX,
Atteste avoir ouvert un compte spécial bloqué, sous le N° 80131036411
Au nom de la SARL/EURL/SELARL* en formation dénommée : sarl AREST BRETAGNE
Dont le siège social sera à : ZA de la Forêt 44140 LE BIGNON
Au futur capital de : 30000 euros :

Sur ce compte, il a été déposé par :

M MAXIME NEAU , associé unique dans le cas d'une EURL *
demeurant à 3 ROUTE DE TASCON 56450 ST ARMEL la somme de : 9000 €

M PRENEAU HUBERT
demeurant à ROUTE DE CHATEAU THEBAUD 44140 AIGREFEUIL la somme de : 12000 €

M PINEAU PASCAL
demeurant à LOT LE PLESSIS 6 RUE DES CHENES 44140 AIGREFEUIL la somme de : 5700 €

Mme SARL AREST
demeurant à ZA DE LA PORET 44140 LE BIGNON la somme de : 3300 €

Mme
demeurant à la somme de :

Mme
demeurant à la somme de : €

Soit un total de : 30000 €

Libérant les apports en numéraire à hauteur de 100 %. (Minimum obligatoire : 20% des apports en numéraire – cf. article L223-7 al.1 du Code de Commerce).
Ce dépôt est effectué conformément aux articles L223-7 du Code de Commerce et 22 du décret du 23 mars 1967.
Les fonds déposés ne pourront être retirés que sur présentation du certificat d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ou à défaut dans les conditions prévues par les articles L223-8 du Code de Commerce et 24 du décret du 23 mars 1967.

Fait à CHOLET , le 14/09/2010

Signature et cachet de la Banque

CREDIT MARITIME ATLANTIQUE
Agence Entreprises
39 avenue Gambetta
49300 CHOLET
Tél. 02 41 64 22 47 - Fax 02 41 65 01 37

*** rayer les mentions inutiles**